

**Compte rendu de la
Réunion de quartier de
Parilly - Grigny – Saint-Lazare
A la Chapelle de Parilly
Le Mardi 13 Octobre 2009**

CB/LA

PRESENTS

M. Jean-Pierre DUVERGNE, Maire de CHINON,
M. Franck HENNEBEL, Adjoint,
Mme Micheline DUBRUEL, Adjointe,
M. Jean-Claude GULIA, Conseiller Municipal,
M. Jean-Paul LORILLARD, Conseiller Municipal,
Mme Catherine BAUFRETON, Adjointe au Directeur Général des Services,
M. Alain NEGGIA, Directeur des Services Techniques,

A 18 H 15, Monsieur le Maire ouvre la réunion, remercie les participants de leur présence, et en présente l'ordre du jour.

Avant de l'aborder dans le détail, il précise que l'objet des réunions de quartier est, bien évidemment la valorisation de chaque quartier, mais également l'intégration dans la globalité de la commune.

CHINON a une superficie très étendue ; au sein de chaque village les problèmes sont différents.

M. DUVERGNE rappelle que, en cette période de crise, les difficultés sont globales (finances de l'Etat au plus bas, accumulation des déficits publics, ce qui entraîne de la part de l'Etat la suppression chaque année de postes de fonctionnement et un transfert de charges vers les collectivités locales).

M. DUVERGNE évoque une conférence à laquelle il a participé dernièrement concernant l'action sociale des départements dont la charge augmente régulièrement.

Il rappelle que la réelle augmentation des taux des taxes d'impôts locaux provient en partie de la commune, mais également pour une part du département et de l'état qui fixe l'évolution de la valeur locative.

La commune doit faire face à un transfert de charges de la part de l'Etat (ex : les

passports dont la réalisation est devenue plus proche du citoyen, mais qui génère une charge pour la commune non entièrement compensée par l'Etat).

M. DUVERGNE évoque également le départ du Tribunal d'Instance au 31 Décembre prochain et la crainte du départ à terme de la Sous-Préfecture.

Quant à la suppression de la Taxe Professionnelle, la ressource devra bien être compensée par un autre moyen. Pour les entreprises, cela induit un allègement de charges. Cependant, l'Etat ne semble pas en situation de compenser intégralement la recette. D'où, quel mode de recette ?

Le budget est difficile dans le contexte actuel.

Les finances de la ville sont contrôlées de très près, le budget communal, à l'inverse de celui de l'Etat, devant être en équilibre.

Après ce préambule, M. DUVERGNE revient à l'ordre du jour.

I - TRAVAUX REALISES

■ R.D. 116, dit Route de Marçay.

■ Rue de la Vauguyon.

Ce sont des travaux récents.

Il s'agit de : pose de bordures de trottoirs et réseau d'eaux pluviales – réfection de la voirie par le Département.

■ V.C. n° 406 (en haut de Parilly) – remise en état par enrobé.

II - TRAVAUX A PROGRAMMER

■ Clos Saint-Lazare

Dans un lotissement de 7 lots, une petite partie de voirie doit être réalisée par la ville.

III – DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE DU SECTEUR

■ Réalisé

CHINON Motos

■ A réaliser

Délocalisation d'une pharmacie du centre ville.

Ce dossier est assez long car, il a d'abord fallu demander l'accord du Département pour l'aménagement du terrain. Puis, il a fallu travailler sur la dépollution du site sur lequel était installée une station service.

Enfin, il convenait d'avoir l'avis de l'Architecte des Bâtiments de France compte tenu de la présence de la Chapelle.

A l'issue de toutes ces démarches, le promoteur initial a abandonné son projet. La ville est en négociation avec un autre promoteur.

■ Déménagement du SUPER U

Le projet chemine doucement vers un nouvel emplacement toujours dans la même zone géographique.

■ **Entreprise LESTABLE-MOLISSON**

Retrouve un certain dynamisme, et a un projet sur le secteur.

■ **Activité de la Communauté de Communes sur le secteur Parilly-Grigny-St-Lazare**

Travaille sur un projet global, avec une cohésion d'ensemble.

L'idée est de travailler sur un projet qui donne à cette entrée de ville une cohérence et une qualité architecturale et paysagère.

M. DUVERGNE précise que la prudence est de mise en matière de développement économique.

IV – PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE

M. DUVERGNE rappelle le vote par le Conseil Municipal du P.A.D.D., il y a 3 ans.

Les objectifs fixés : croissance démographique pour atteindre le chiffre de 10.000 habitants.

Le chiffre de 10.000 hab. a une importance : la fiscalité locale (qui n'apporte que 30 % des ressources globales) est complétée par les dotations d'Etat, dont la D.G.F., calculée avec des effets de seuil.

Ce chiffre permettrait d'augmenter les ressources en provenance de l'Etat.

Quant aux recettes des P.V., elles tombent dans les caisses de l'Etat pour les communes de moins de 10.000 hab. qui ensuite les répartit. Tandis que pour les communes de + de 10.000 hab., l'Etat prend sa part, mais le reste revient directement à la commune.

Ensuite, le logement est une problématique importante.

M. DUVERGNE présente un tableau comparatif des autorisations de droit des sols de 2007 à 2009 ;

Ce tableau fait apparaître un redémarrage des constructions individuelles.

Par contre, le collectif bouge moins, car de nombreuses opérations sont en cours d'achèvement.

On note encore des potentialités, compte tenu de la disponibilité de terrains constructibles.

M. DUVERGNE souligne le fait qu'un nouveau recensement va se dérouler sur CHINON début 2010. On connaîtra ainsi le chiffre exact de population.

■ **Gestion maîtrisée : l'entretien des espaces verts.**

M. HENNEBEL intervient sur la notion de gestion maîtrisée des espaces verts.

▪ **produits phytosanitaires**

Leur usage doit être maîtrisé car ce sont des produits dangereux et chers.

La Ville a fait un gros effort de formation de ses agents à leur utilisation, ce qui a abouti à une division par 2 du nombre de produits utilisés.

Dans les écoles et au Centre de Parilly, ce type de produits n'est plus utilisé du tout.

■ **Fauchage**

Les fauchages sont beaucoup moins fréquents (3 à 4 fois/an).
Ainsi la diversité des habitats écologiques est mieux respectée.

■ Ile de Tours

L'idée est de rendre cet endroit encore plus attractif.

Sur Parilly, la Ville est propriétaire de quelques bois. On note également le Champ de Courses.

M. DUVERGNE rappelle que la source du tunnel a dû être fermée car elle commençait à être polluée par des pesticides.

La protection de la biodiversité est importante.

Les abeilles sont un bon indicateur de la qualité de l'environnement.

A une demande concernant la friche à proximité de la Cunette, M. DUVERGNE répond que dès que cet espace était bien tondu, s'y installaient des caravanes.

Une aire des gens du voyage est en service. Les deux autres seront opérationnelles d'ici la fin de l'année.

A ce moment-là, la Ville sera en conformité avec la loi et pourra interdire le stationnement en dehors des aires d'accueil, ce qui permettra au Maire de faire appel à la force publique.

M. DUVERGNE précise que la Ville doit être en conformité avec la loi concernant les droits des gens du voyage afin de leur parler de leurs devoirs.

Sur chaque aire d'accueil, peuvent être accueillies 16 caravanes.

S'agissant d'une installation sauvage rue du Pressoir, la Ville a déposé plainte.

M. DUVERGNE rappelle qu'il appartient aux propriétaires privés de déposer plainte pour occupation sauvage de leur terrain.

Il précise que dès que les 3 aires seront en service, il prendra un arrêté interdisant le stationnement en dehors des emplacements autorisés.

M. DUVERGNE évoque l'attitude parfois un peu équivoque de propriétaires privés.

M. DUVERGNE tient à souligner qu'il n'y a pas que les gens du voyage qui utilisent les bornes à incendie.

A une question, M. DUVERGNE répond qu'une caravane peut rester 3 mois sur un terrain.

Quant aux camping-cars, la Ville a un projet d'installation d'un site à proximité du terrain de camping avec une borne.

Les forains actuellement installés ont une autorisation municipale.

■ Fleurissement de la Ville

M. HENNEBEL souligne que des efforts sont faits dans le choix de plantes peu gourmandes en eau.

De plus, la Ville fait du compost avec le broyat d'écorces.

M. HENNEBEL remarque qu'il convient de s'habituer à ne plus avoir de parterres « nickel ».

■ L'éclairage public

M. HENNEBEL relève 400 points lumineux supplémentaires (+ 25 %) en 5 ans, mais une baisse de 5 % du coût de l'éclairage public.

S'agissant de la « pollution lumineuse », M. HENNEBEL annonce que le 24 Octobre est lancée une opération nationale : le Jour de la Nuit.

Le Club d'Astronomie s'installera au niveau de la Statue Rabelais. L'éclairage public sera éteint dans ce secteur de 20 H 00 à 0 H 00.

M. HENNEBEL annonce également le projet d'arrêter l'éclairage public un peu plus tôt dans certains secteurs.

M. DUVERGNE souligne que les pendules de CHINON sont réglées sur FRANCFORT, qui donne l'heure officielle du lever et du coucher du soleil. L'horloge astronomique ne tient pas compte du temps (météo).

Le calage sur des détecteurs de luminosité est moins fiable que l'horloge astronomique.

M. HENNEBEL précise qu'au lieu d'éteindre un lampadaire sur 2, on peut travailler sur un variateur d'intensité.

Une participante souligne qu'un réverbère est en panne depuis de nombreux mois entre le 9 et le 11 rue de l'Hippodrome.

A. NEGGIA en prend note, pour faire faire le nécessaire rapidement.

■ L'eau

M. HENNEBEL présente un schéma de coût de l'eau consommée par la Ville pour ses bâtiments, espaces verts, voiries.

Celui-ci baisse régulièrement, grâce à des investissements (ex. arrosage goutte à goutte).

■ Les Ordures Ménagères

A une question, M. DUVERGNE répond qu'elles ont augmenté de 9,5 %, suite à l'instauration d'une taxe instaurée par l'Etat début 2009, perçue par l'ADEME.

Il explique que dans la facture d'ordures ménagères, il y a une part pour la gestion des déchets et une part pour celle de la déchetterie.

Dans les déchetteries, il y a beaucoup de recyclage.

Ce qui n'est pas recyclé est le « tout venant ».

Cependant, même recyclé, le tonnage traité a un coût.

■ L'eau (suite)

M. DUVERGNE précise qu'à partir de 2010, le coût de l'eau va baisser, le contrat de 20 ans conclu par les prédécesseurs de l'actuelle majorité arrive à échéance fin 2009.

Le contrat en question incluait un « droit d'usage » revenant à une charge de 190.000 €/an.

M. DUVERGNE fait un bref rappel du travail effectué par la Ville d'une étude comparative entre le coût détaillé de la régie et celui de l'affermage.

Le Conseil Municipal a choisi lors de sa dernière réunion la D.S.P. (affermage). La

durée du nouveau contrat d'affermage sera de 8 ans.
Le différentiel annuel par rapport au coût actuel sera d'environ moins 400.000 €
Sera créé un comité consultatif de suivi du nouveau contrat.

V – LES GRANDS CHANTIERS EN COURS

■ ZAC du Blanc Carroi
En cours actuellement.

M. DUVERGNE présente le projet, avec les enseignes ayant définitivement signé leur implantation.

Il précise que tout a été fait en totale concertation avec la C.C.I. et la Chambre des Métiers, ainsi qu'avec les commerçants du centre ville afin de ne pas créer de difficultés pour ces derniers.

Il donne l'exemple du cordonnier.

Une question est posée concernant l'éventuel transfert de l'Entrepôt vers le Blanc Carroi.

M. DUVERGNE n'en a pas connaissance explicitement.

A la place du LECLERC, doit demeurer un magasin alimentaire.

A la place du BRICOMARCHE, il n'y a pas actuellement d'infos précises.

Les caravanes CASSEGRAIN devraient déménager sur la Plaine des Vaux, zone d'activités située à côté de la zone commerciale du Blanc Carroi.

■ La Résidence Touristique des anciens Hospices

- 42 logements ont été créés, dont 18 à loyer intermédiaire et social.
- 1 vigne vient d'être plantée.
- 1 zone touristique concernerait 78 logements.

Cette zone va créer de l'emploi. C'est un véritable moteur de développement économique.

Le P.C. devrait être délivré d'ici fin Octobre.

L'ouverture est prévue pour l'été 2011.

■ Les équipements sportifs

Dans la zone de la Plaine des Vaux.

A côté des 2 terrains de football, est envisagé le transfert des installations du tennis, ce qui permettrait la disparition de la bulle, ainsi que la réalisation d'un « club house » commun aux 2 clubs.

L'étude est lancée.

Aucune date ne peut être avancée actuellement pour la réalisation.

VI – QUESTIONS DIVERSES

▪ Rue du Pressoir, la limitation de vitesse n'est pas respectée.

M. DUVERGNE répond que le traitement n'est pas simple.

Les ralentisseurs tels ceux des Hucherolles ne se font plus.

Se font des chicanes, des « coussins berlinois ».

Une réflexion va être menée concernant le problème soulevé de la Rue du Pressoir :
Stop ? Coussin berlinois ?
La question est à étudier.

▪ Pistes cyclables

A revoir avec le Conseil Général au niveau de chez Maillasson.

A une question concernant la mise en voie verte de la voie CHINON-RICHELIEU, M. HENNEBEL répond que 3 hypothèses différentes sont en cours de discussion, entre R.F.F., la Commune de Richelieu et le Conseil Général, les enjeux financiers étant très importants.

▪ Assainissement

Rue du Pressoir, à la limite des 2 communes CHINON et RIVIERE.

RIVIERE-LIGRE a pour projet de réaliser un assainissement sur le secteur très proche, en fonction des subventions qui seront obtenues.

CHINON est en liaison avec RIVIERE-LIGRE afin de réaliser, si les financements sont obtenus, ce projet global.

Le schéma directeur d'assainissement de CHINON va être remis en chantier.

Il est demandé que les ronces qui dépassent de la Rue du Pressoir soient coupées.

A. NEGGIA en prend note, afin de faire le nécessaire.

La réunion est clôturée à 20 H 30.

M. DUVERGNE invite les participants à partager le verre de l'amitié.
